



## Conseil Municipal du 25 juin 2020 Procès-verbal

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2020

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Françoise LE MITOUARD, Thierry MERRAND, Réjane LOUIN, Guéna PRIGENT, Charlotte BERTALOT, Guy NICOL, Catherine VANNIER

Secrétaire de séance : Charlotte BERTALOT

*En début de séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Marie NEDELEC LE FLEM, Adjointe au Maire de 2008 à 2014 et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de 2014 à 2020, décédée brutalement le 13 juin dernier.*

### 1. Occupation Domaine Public

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission « Action Economique », réunie le 9 juin 2020, a émis un avis favorable aux demandes d'occupation de domaine public qui suivent :

#### ▪ Sables Blancs

Mademoiselle Juliette LE GOFF souhaite reconduire, pour la saison 2020, son activité de petite restauration (crêpes, glaces, dégustation d'huîtres, boissons à emporter...) aux sables blancs, et renouvelle sa demande d'occupation de domaine public.

Elle installera, comme les années précédentes, un cabanon et une terrasse, sur une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> (10 mètres de long et 4 mètres de large). Il est proposé d'appliquer le tarif « droit de terrasse » de 13,25 € par m<sup>2</sup>, soit la somme de 530,00 € pour la période du 26 juin 2020 au 30 septembre 2020.

*L'exposé du Maire entendu,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*AUTORISE le maire à signer une convention d'occupation du Domaine Public du 26 juin 2020 au 30 septembre 2020, entre la Commune et Mademoiselle Juliette LE GOFF, pour une activité de petite restauration,*

▪ **Moulin de la Rive – Nicolas GEFROY**

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur Nicolas GEFROY souhaite reconduire, pour la saison 2020, son activité de petite restauration (burgers, sandwiches, woks, gaufres, glaces, boissons à emporter...) sur le parking du Moulin de la Rive, et renouvelle sa demande d'occupation de domaine public.

Il installera, comme les années précédentes, un cabanon et une terrasse, sur une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> (10 mètres de long et 4 mètres de large). Il est proposé d'appliquer le tarif « droit de terrasse » de 13,25 € par m<sup>2</sup>, soit la somme de 530,00 € pour la période du 26 juin 2020 au 30 septembre 2020.

*L'exposé de Monsieur le maire entendu,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

***AUTORISE** le maire à signer une convention d'occupation du Domaine Public du 26 juin 2020 2019 au 30 septembre 2020, entre la Commune et Monsieur Nicolas GEFROY, pour une activité de petite restauration.*

▪ **Moulin de la Rive – Surfing Locquirec**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention établie le 15 juin 2017 pour une durée de 3 ans, autorisant Monsieur Yohann CHARDONNET, représentant « Surfing locquirec », à occuper un emplacement sur le parking du Moulin de la Rive pour exploiter une activité de Surf et paddle, est arrivée à échéance.

Monsieur CHARDONNET sollicite le renouvellement de la convention pour une durée de un an, aux mêmes conditions, à savoir moyennant le versement d'une redevance de 134 € par mois, soit 1.608,00 € par an.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***Autorise** Monsieur Yohann CHARDONNET à stationner sur le domaine public au Parking du Moulin de la Rive pour une activité de Surf et Paddle, sur une surface de 35 m<sup>2</sup> moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 134,00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.*

▪ **Poul Rodou - Le Bus Rose**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Melle Dorine MICHOUUD et M. Valentin ROPERO souhaitent reconduire, pour la saison 2020, leur activité de « Food Truck » sur le parking de Poul Rodou, et renouvellent leur demande d'occupation de domaine public, du 26 juin au 15 septembre 2020. Les conditions tarifaires « droit de terrasse » seront appliquées, à savoir un tarif de 13,25 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol (50 m<sup>2</sup>) , soit 662.50 €. Les consommations d'eau et d'électricité (compteurs provisoires communaux) leur seront refacturées.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,*

***Autorise** Melle Mademoiselle Dorine MICHOUUD et M. Valentin ROPERO, à titre provisoire et précaire, à occuper un emplacement sur le terrain communal sis à Poul Rodou à savoir les parcelles A 1121, A 699, A 703 afin de pouvoir y installer un bus Food Truck avec terrasse d'une surface totale d'environ 50 m<sup>2</sup>, affecté à une activité de petite restauration. La présente autorisation est signée pour une période allant du 26 juin 2020 au 15 septembre 2020.*

## **2. Location local ancienne école des filles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Marie-Jacques MASSOL, artiste peintre, souhaiterait occuper, en juillet et août 2020, les locaux de l'ancienne école des filles, afin d'y proposer une galerie d'exposition de ses œuvres.

Il est proposé d'établir une convention d'occupation temporaire au tarif de 10 € le m<sup>2</sup>, soit la somme de 853.30 € par mois.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,*

***Autorise** Mme Marie-Jacques MASSOL, Siret 884.348.673. 00010 domiciliée 18 Route de Plestin à LOCQUIREC, à occuper, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020, les locaux de l'ancienne école des filles, d'une superficie de 85,33 m<sup>2</sup>. Les locaux seront destinés à un usage de salle d'exposition d'œuvres artistiques.*

***Dit** que le loyer mensuel appliqué est de 10 €/ m<sup>2</sup>, soit 853,30 €.*

### **3. Aménagement Place du Port – Acquisition de mobilier Urbain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Les commissions Cadre de Vie et Port, réunies les 5 et 18 juin ont étudié un projet d'aménagement de la Place du Port, en y installant du mobilier urbain (banquettes, jardinières...) afin de donner un caractère convivial au lieu.

Après consultation de différentes propositions, les commissions ont approuvé la proposition de la société Espace Créatic, pour du mobilier urbain en matériaux issus de la valorisation des déchets plastiques.

Il est proposé l'acquisition de 8 banquettes et de 6 jardinières qui seront disposées en différents endroits sur la Place du Port. Le montant du devis est de 7.102,00 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***Approuve l'acquisition de 8 banquettes et de 6 jardinières qui seront disposées en différents endroits sur la Place du Port.***

### **4. Programme voies vertes et liaisons douces accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme Voies Vertes et Liaisons Douces, la commission réunie le 18 juin a approuvé la mise en place de tapis facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite à la Plage du Fond de la Baie, et approuvé le devis présenté par la société Rai-Tillieres, d'un montant de 1.698,00 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***Approuve l'acquisition et la mise en place de tapis afin de rendre accessible la plage du Fond de la Baie aux Personnes à Mobilité Réduite ;***

### **5. Emplois saisonnier 2020 – Commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la saison estivale, il est proposé la création de deux postes d'agent d'entretien, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, agent qui seront affectés à l'entretien des sanitaires et différents lieux publics de la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** la création de deux postes d'agent d'entretien, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020, à temps complet.

#### **6. Décision Modificative 2020-01**

Par délibération en date du 10 février 2020, Morlaix Communauté a revu les montants des attributions de compensation dues par la Commune à Morlaix Communauté dans le cadre des différentes compétences transférées. Dans le cadre du transfert de compétence « Eaux Pluviales », il convient de prévoir des crédits à l'article 2046 – dépenses – de la section d'investissement. Le montant notifié pour l'année 2020 est de 6.386,00 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** la Décision modificative ci-dessus.

#### **7. Révision loyers logements communaux**

Les loyers étant révisibles chaque année au 1<sup>er</sup> juillet, il y a lieu de procéder à leur révision, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers.

Indice 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : 129.38

Indice 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : 130.57

Soit un coefficient de 1.00919

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** la révision des loyers des logement communaux en appliquant le coefficient ci-dessus.

#### **8. Référent Infra-Polmar VIGIPOL**

Monsieur le Maire propose, de désigner en qualité de délégué de la Commune au Comité syndical VIGIPOL :

Titulaire : Monsieur Yann BRIAND

Suppléant : Monsieur Guéna PRIGENT

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire.

Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Le Maire souligne que Vigipol conseille aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu. De plus, dans un souci de cohérence, Vigipol préconise que le référent élu de la démarche Infra POLMAR soit aussi le délégué de la commune au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision globale des missions assurées par le Syndicat mixte au service de ses adhérents.

Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

- Référent élu Infra POLMAR : Yann BRIAND
- Référent technique Infra POLMAR : Alain CUDENNEC

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***Approuve*** les désignations proposées ci-dessus.

## **9. Subvention au Budget du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour le bon fonctionnement et l'équilibre du Budget CCAS, il y a lieu de voter une subvention de 6.663,73 € au profit du budget du C.C.A.S. de Locquirec pour l'année 2020.

Entendu l'exposé du Maire,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** le versement d'une subvention de 6.663,73 € au budget CCAS pour l'année 2020.

*La séance est levée à 21h05*